

NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation
Directrice des écoles provinciales
Surintendante du Centre Jules-Léger
Secrétaire-trésorier de la James Bay Lowlands School Authority
- EXPÉDITEURS :** Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
Division de l'éducation en langue française et de l'administration
de l'éducation
- Grant Clarke, sous-ministre adjoint par intérim
Division de la planification stratégique et des programmes de
l'éducation élémentaire et secondaire
- DATE :** Le 2 février 2009
- OBJET :** Demande relative à la Majeure Haute Spécialisation pour l'année
2009-2010

Nous sommes heureux de vous faire part des intentions du ministère de l'Éducation en ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre de la Majeure Haute Spécialisation, et nous invitons les conseils scolaires, en collaboration avec leurs partenaires du monde des affaires et des établissements d'enseignement postsecondaire et de la formation, à nous soumettre leur demande en vue d'offrir des programmes de la Majeure en 2009-2010. Vous recevrez d'ici peu les quatorze guides des secteurs de la Majeure pour vous aider à en faire la mise en œuvre, et plus particulièrement pour vous aider à prendre part au processus de demande. Les écoles secondaires recevront également ces guides.

La Majeure Haute Spécialisation contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques du gouvernement, qui consistent à améliorer la réussite des élèves du secondaire ainsi qu'à favoriser l'accès et la participation aux études postsecondaires, à la formation et à l'emploi. L'objectif global de la stratégie *Réussite des élèves/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans* est de faire passer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires à 85 %.

La Majeure Haute Spécialisation est un programme spécialisé axé sur le cheminement de carrière qui donne l'option aux élèves de personnaliser leur apprentissage en fonction de leurs champs d'intérêt, de leurs forces et de leurs besoins, tout en satisfaisant aux normes et aux exigences élevées du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Puisque l'accent est mis sur le cheminement de carrière et que la Majeure exige des itinéraires d'études menant au collège, à la formation en apprentissage, au marché du travail et à l'université, la Majeure Haute Spécialisation soutient aussi les objectifs stratégiques de l'initiative *Vers des résultats supérieurs* du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui vise à accroître la participation et la réussite dans le secteur postsecondaire et de la formation. En 2008-2009, l'accès aux programmes spécialisés de la Majeure a été considérablement accru : environ 14 000 élèves suivent actuellement un tel programme. Nous tenons à vous féliciter, vous et vos écoles, du travail considérable que vous avez accompli pour étendre les programmes de la Majeure. À l'heure actuelle, 485 programmes de la Majeure sont offerts dans 335 écoles secondaires, et chaque conseil scolaire offre au moins un programme de la Majeure.

Priorités concernant la Majeure Haute Spécialisation en 2009-2010

Les priorités du ministère de l'Éducation en 2009-2010 sont de s'assurer de la qualité des programmes de la Majeure et d'en favoriser l'expansion, ce qui sous-tend ce qui suit :

- optimiser la mise en œuvre dans tous les conseils scolaires, les écoles provinciales et les administrations scolaires qui participent (lorsque les demandes sont admissibles);
- continuer de soutenir les programmes actuels de la Majeure;
- promouvoir l'harmonisation des programmes de la Majeure approuvés avec les programmes à double reconnaissance de crédit approuvés, dont la gestion est assurée séparément dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT);
- soutenir les partenariats entre les conseils scolaires et les écoles de langue française afin d'accroître le nombre de programmes et de services offerts qui peuvent favoriser la rétention et la réussite des élèves du système d'éducation en langue française;
- promouvoir les partenariats entre les conseils scolaires coïncidents ou voisins;
- élargir l'initiative afin d'offrir de nouveaux secteurs, en plus des quatorze secteurs actuels.

Faire demande en vue d'offrir un programme de la Majeure Haute Spécialisation

Les conseils scolaires peuvent présenter une demande en vue d'offrir la Majeure dans les quatorze secteurs suivants : affaires, agriculture, arts et culture, construction, environnement, exploitation minière, fabrication, foresterie, horticulture et aménagement paysager, hôtellerie et tourisme, santé et bien-être, services communautaires de sécurité et d'urgence, technologies de l'information et des communications ainsi que transports.

Nous invitons également les conseils scolaires à exprimer leur intérêt pour de nouveaux secteurs en fonction des programmes spécialisés élaborés par leurs écoles pour soutenir les élèves. De nouveaux secteurs, tels que l'énergie (utilisation de l'énergie, durabilité, énergies de remplacement, etc.), seront considérés.

En faisant demande, les conseils scolaires s'engagent à incorporer dans leurs programmes les composantes requises telles qu'elles sont présentées dans les guides spécifiques à chaque secteur. Une fois que leurs programmes de la Majeure auront été approuvés, les conseils scolaires doivent s'assurer, au cours des deux premières années de mise en œuvre, que leurs programmes offrent des possibilités aux élèves de chacune des quatre destinations postsecondaires et qu'ils fournissent les composantes requises suivantes :

- 1) un ensemble de 8 à 10 crédits requis avec des itinéraires d'études vers les quatre destinations, à savoir le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail et l'université. Chaque ensemble de crédits se compose :
 - de 4 crédits de spécialisation
 - de 2 à 4 crédits d'appui
 - de 2 crédits en éducation coopérative;
- 2) des certifications et des formations reconnues par le secteur;
- 3) des activités d'exploration de carrière et d'apprentissage par l'expérience telles que l'observation au poste de travail, le jumelage et l'expérience de travail;
- 4) des expériences d'anticipation qui permettent aux élèves de vivre des expériences authentiques en lien avec leur destination postsecondaire;
- 5) le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail ainsi que l'utilisation du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) aux fins de documentation.

En outre, les programmes de la Majeure approuvés doivent être offerts en partenariat avec des entreprises, des industries ou des organismes communautaires et, le cas échéant, avec des établissements publics d'enseignement postsecondaire et des centres de formation.

Précisions concernant les demandes

Dans tous les cas, il faut obtenir l'approbation du ministère de l'Éducation avant d'offrir la Majeure Haute Spécialisation et de permettre aux élèves d'obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario portant la mention de la Majeure Haute Spécialisation.

- Les conseils scolaires doivent présenter une demande :
 - pour continuer d'offrir leur(s) programme(s) de la Majeure;
 - pour ajouter de nouvelles écoles aux secteurs de la Majeure déjà offerts;
 - pour offrir des programmes de la Majeure dans de nouveaux secteurs ou dans des secteurs différents.
- Le Ministère fera parvenir aux responsables de la Majeure de chaque conseil scolaire, dans un prochain courriel, le formulaire de demande sur lequel seront inscrites les données pertinentes. Vous trouverez à la page 1 de ce formulaire, en format Excel, des directives sur la façon de le remplir.

- Vous devez soumettre au Ministère la demande de votre conseil scolaire au plus tard le 12 mars 2009. Envoyez-la par courriel à irene.charette@ontario.ca tout en mettant en copie conforme votre Leader de la réussite des élèves ainsi que l'agente ou l'agent d'éducation de votre bureau régional qui coordonne les programmes de la Majeure.
- Les produits livrables porteront sur la production de rapports et l'élaboration d'activités d'apprentissage contextualisées.

Voici les échéances prévues du processus de demande et d'approbation pour 2009-2010 :

- **2 février 2009** : Le Ministère fait parvenir la présente note de service aux conseils scolaires ainsi que le modèle du formulaire de demande de la Majeure.
- **3 février 2009** : Le Ministère offre une téléconférence sur le formulaire de demande aux responsables de la majeure dans les conseils scolaires de langue française.
- **12 février 2009** : Les responsables de la Majeure de chaque conseil scolaire reçoivent par courriel leur formulaire de demande de la Majeure, sur lequel sont inscrites les données pertinentes que possède le Ministère.
- **17-20 février 2009** : Le Ministère tient des téléconférences sur les aspects techniques du formulaire de demande.
- **12 mars 2009** : Date limite de réception par le Ministère des demandes des conseils scolaires (par voie électronique).
- **Avril/mai 2009** : Le Ministère informe les conseils scolaires des programmes de la Majeure approuvés qui pourront être offerts en 2009-2010.
- **Mai 2009** : Les conseils scolaires confirment l'offre des programmes de la Majeure approuvés pour 2009-2010.
- **Juin 2009** : Les conseils scolaires signent les ententes de paiement de transfert.

Les fonds budgétés pour soutenir le lancement de programmes de la Majeure dépendront du budget ministériel qui sera adopté pour 2009-2010. Les fonds alloués seront fondés sur des facteurs tels que le nombre total de demandes pour des programmes d'itinéraires d'études admissibles, l'envergure et la portée de la mise en œuvre de la Majeure à l'échelle du conseil scolaire et de la province. Dans ce processus d'allocations de fonds pour la Majeure, le Ministère pourra aussi prendre en considération d'autres données connexes de la stratégie *Réussite des élèves* en référence à la performance des conseils scolaires. Veuillez prendre note que, comme par le passé, les conseils scolaires auront la possibilité d'utiliser une partie des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) destinés à la réussite des élèves pour appuyer la mise en œuvre des programmes de la Majeure.

Programmes à double reconnaissance de crédit et processus de demande de la Majeure

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation dans un site approuvé pourraient bénéficier d'un accès à des possibilités de double reconnaissance de crédit par l'entremise de

cours collégiaux ou de programmes de formation en apprentissage liés à leur programme de la Majeure. Les conseils scolaires qui font demande au ministère de l'Éducation en vue d'offrir la Majeure Haute Spécialisation en 2009-2010 pourrait envisager de soumettre, dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT), une proposition relative aux itinéraires d'études menant au collège ou à la formation en apprentissage qui leur permettrait d'offrir des possibilités de double reconnaissance de crédit dans les sites où ils prévoient offrir la Majeure Haute Spécialisation. Les processus de demande de la Majeure et de la double reconnaissance de crédit ont été synchronisés afin de faciliter les possibilités d'alignement, lorsque cela est approprié. Pour en savoir davantage au sujet de la demande de propositions de l'IJECT, veuillez communiquer avec Frank Kelly, directeur de ce projet.

Pour de plus amples renseignements sur la Majeure, veuillez communiquer avec Irène Charette (416 325-1282 ou irene.charette@ontario.ca) ou Richard Charette (416 325-2120 ou richard.charette@ontario.ca). Nous vous remercions de votre engagement à l'égard de la stratégie *Réussite des élèves/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans*. Nous attendons avec intérêt vos demandes, qui auront pour effet de développer et d'étendre les programmes de la Majeure Haute Spécialisation.

Le sous-ministre adjoint par intérim,
Division de la planification stratégique
et des programmes de l'éducation
élémentaire et secondaire,

Le sous-ministre adjoint,
Division de l'éducation en langue française
et de l'administration de l'éducation,

Grant Clarke

Dominic Giroux

c.c. Marie-Lison Fougère, sous-ministre adjointe, Division des politiques stratégiques et des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Kevin French, sous-ministre adjoint, Division de l'emploi et de la formation
Ginette Plourde, directrice, Direction des politiques et programmes de l'éducation en langue française
Richard Franz, directeur intérimaire, Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Kirsten Parker, directrice, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Alayne Bigwin, directrice Bureau de l'éducation des Autochtones
Patti Redmond, directrice, Direction des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux
Chefs des bureaux régionaux
Responsables de la Majeure dans les bureaux régionaux
Leaders de la réussite des élèves
Responsables de la Majeure Haute Spécialisation